

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N01BASE

N01 MATIN

SA01.001	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.138	GAHARD CROIX DES VIGNES	7:42
SA01.107	GAHARD BEAU SOLEIL	7:44
SA01.111	GAHARD BOIS RENAULT	7:48
SA01.03X	GAHARD L'AMPLARDAIS	7:51
SA01.00M	GAHARD ABS DE LA BOE	7:52
SA01.049	GAHARD LA HURLAIS	7:57
SA01.066	CHASNE SUR ILLET ECOLE	8:03
SA01.032	MOUAZE CENTRE	8:13
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:19
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:25
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	

N01BASE

N01 17H00

SA01.701	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:05
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:07
SA01.032	MOUAZE CENTRE	17:17
SA01.066	CHASNE SUR ILLET ECOLE	17:29
SA01.049	GAHARD LA HURLAIS	17:35
SA01.00M	GAHARD ABS DE LA BOE	17:40
SA01.03X	GAHARD L'AMPLARDAIS	17:43
SA01.111	GAHARD BOIS RENAULT	17:45
SA01.107	GAHARD BEAU SOLEIL	17:50
SA01.138	GAHARD CROIX DES VIGNES	17:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.
N01MER

N01 MERCREDI MATIN

SA01.M01	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.138	GAHARD CROIX DES VIGNES		7:26
SA01.107	GAHARD BEAU SOLEIL		7:28
SA01.111	GAHARD BOIS RENAULT		7:32
SA01.03X	GAHARD L'AMPLARDAIS		7:35
SA01.00M	GAHARD ABS DE LA BOE		7:37
SA01.049	GAHARD LA HURLAIS		7:42
SA01.066	CHASNE SUR ILLET ECOLE		7:48
SA01.032	MOUAZE CENTRE		7:58
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:05
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:10
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		

N01MER

N01 MERCREDI MIDI

SA01.01M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:20
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:23
SA01.032	MOUAZE CENTRE		12:33
SA01.066	CHASNE SUR ILLET ECOLE		12:45
SA01.049	GAHARD LA HURLAIS		12:51
SA01.00M	GAHARD ABS DE LA BOE		12:56
SA01.03X	GAHARD L'AMPLARDAIS		12:57
SA01.111	GAHARD BOIS RENAULT		12:59
SA01.107	GAHARD BEAU SOLEIL		13:04
SA01.138	GAHARD CROIX DES VIGNES		13:09

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N02BASE

N02 MATIN

fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL		
SA01.018	FEINS ABS LES COURS CARREES	7:32
SA01.073	FEINS CHATEAU MESLET	7:35
SA01.152	FEINS CX DON GUILLAUME	7:38
SA01.00T	FEINS COURS GUILLOT	7:43
SA01.063	FEINS LA POMMERAIE	7:45
SA01.044	FEINS ABS HAM DE LA LANDE AMAURY	7:48
SA01.037	FEINS LES COUDREAUX	7:54
SA01.094	FEINS ABS CHEVROLAIS	8:00
SA01.012	FEINS CROIX ROMPUE	8:04
SA01.014	AUBIGNE MAIRIE	8:07
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:21
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

N02BASE

N02 17H00

fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL		
SA01.702		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:02
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	17:03
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.014	AUBIGNE MAIRIE	17:16
SA01.012	FEINS CROIX ROMPUE	17:19
SA01.094	FEINS ABS CHEVROLAIS	17:23
SA01.037	FEINS LES COUDREAUX	17:29
SA01.044	FEINS ABS HAM DE LA LANDE AMAURY	17:35
SA01.063	FEINS LA POMMERAIE	17:38
SA01.00T	FEINS COURS GUILLOT	17:41
SA01.152	FEINS CX DON GUILLAUME	17:49
SA01.073	FEINS CHATEAU MESLET	17:51
SA01.018	FEINS ABS LES COURS CARREES	17:54

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N02MER

N02 MERCREDI MATIN

fréquence: --E----- Transporteur: CRESPEL		
SA01.M02		
SA01.018	FEINS ABS LES COURS CARREES	7:17
SA01.073	FEINS CHATEAU MESLET	7:19
SA01.152	FEINS CX DON GUILLAUME	7:21
SA01.00T	FEINS COURS GUILLOT	7:27
SA01.063	FEINS LA POMMERAIE	7:29
SA01.044	FEINS ABS HAM DE LA LANDE AMAURY	7:32
SA01.037	FEINS LES COUDREAUX	7:36
SA01.094	FEINS ABS CHEVROLAIS	7:46
SA01.012	FEINS CROIX ROMPUE	7:50
SA01.014	AUBIGNE MAIRIE	7:53
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:07
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:10

N02MER

N02 MERCREDI MIDI

fréquence: --E----- Transporteur: CRESPEL		
SA01.02M		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:22
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	12:23
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.014	AUBIGNE MAIRIE	12:37
SA01.012	FEINS CROIX ROMPUE	12:40
SA01.094	FEINS ABS CHEVROLAIS	12:44
SA01.037	FEINS LES COUDREAUX	12:49
SA01.044	FEINS ABS HAM DE LA LANDE AMAURY	12:55
SA01.063	FEINS LA POMMERAIE	12:58
SA01.00T	FEINS COURS GUILLOT	13:01
SA01.152	FEINS CX DON GUILLAUME	13:09
SA01.073	FEINS CHATEAU MESLET	13:12
SA01.018	FEINS ABS LES COURS CARREES	13:15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N03BASE

N03 MATIN

SA01.003	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.055	GUIPEL EGLISE 3	7:29
SA01.017	MONTREUIL SUR ILLE VC BELLEVUE	7:37
SA01.029	MONTRUEIL SUR ILLE LANGAGE	7:40
SA01.019	MONTREUIL SUR ILLE NOYAN	7:46
SA01.01A	MONTREUIL SUR ILLE HAUTE VILLE	7:48
SA01.046	MONTREUIL SUR ILLE CHEVRUE	7:59
SA01.110	AUBIGNE PROVOTAIS/BEL AIR	8:02
SA01.005	AUBIGNE MAIRIE	8:03
SA01.040	ANDOUILLE-NEUVILLE LE CHAMP HERVE 3	8:07
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:20
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

N03BASE

N03 17H00

SA01.703	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:02
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	17:03
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.03T	AUBIGNE VILLAGE DE LA MAGNANE	17:15
SA01.005	AUBIGNE MAIRIE	17:18
SA01.110	AUBIGNE PROVOTAIS/BEL AIR	17:19
SA01.046	MONTREUIL SUR ILLE CHEVRUE	17:23
SA01.017	MONTREUIL SUR ILLE VC BELLEVUE	17:33
SA01.029	MONTRUEIL SUR ILLE LANGAGE	17:36
SA01.055	GUIPEL EGLISE 3	17:44
SA01.019	MONTREUIL SUR ILLE NOYAN	17:55
SA01.01A	MONTREUIL SUR ILLE HAUTE VILLE	17:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N03MER

N03 MERCREDI MATIN

SA01.M03	fréquence: --E-----	Transporteur: CRESPEL
SA01.055	GUIPEL EGLISE 3	7:14
SA01.017	MONTREUIL SUR ILLE VC BELLEVUE	7:22
SA01.029	MONTRUEIL SUR ILLE LANGAGE	7:25
SA01.019	MONTREUIL SUR ILLE NOYAN	7:31
SA01.01A	MONTREUIL SUR ILLE HAUTE VILLE	7:33
SA01.046	MONTREUIL SUR ILLE CHEVRUE	7:44
SA01.110	AUBIGNE PROVOTAIS/BEL AIR	7:47
SA01.005	AUBIGNE MAIRIE	7:48
SA01.040	ANDOUILLE-NEUVILLE LE CHAMP HERVE 3	7:52
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:05
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:10

N03MER

N03 MERCREDI MIDI

SA01.03M	fréquence: --E-----	Transporteur: CRESPEL
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:22
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	12:23
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.03T	AUBIGNE VILLAGE DE LA MAGNANE	12:32
SA01.005	AUBIGNE MAIRIE	12:35
SA01.110	AUBIGNE PROVOTAIS/BEL AIR	12:36
SA01.046	MONTREUIL SUR ILLE CHEVRUE	12:40
SA01.017	MONTREUIL SUR ILLE VC BELLEVUE	12:50
SA01.029	MONTRUEIL SUR ILLE LANGAGE	12:53
SA01.055	GUIPEL EGLISE 3	13:01
SA01.019	MONTREUIL SUR ILLE NOYAN	13:12
SA01.01A	MONTREUIL SUR ILLE HAUTE VILLE	13:14

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N04BASE

N04 MATIN

SA01.004	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.031	ST MEDARD BOUFFETIERE	7:25
SA01.011	ST MEDARD LES 4 CHEMINS	7:28
SA01.01P	MONTREUIL LE GAST CENTRE	7:34
SA01.01Q	MONTREUIL LE GAST BEGONIAS	7:35
SA01.056	MELESSE LE FEUIL	7:40
SA01.02E	MELESSE BOHUONNAIS	7:44
SA01.067	MELESSE LA VILLE EN BOIS	7:58
SA01.03G	ST GERMAIN SUR ILLE ECOLE	8:00
SA01.03H	ST GERMAIN SUR ILLE ARBORETUM	8:03
SA01.069	CHEVAIGNE HTE BARILLERE	8:10
SA01.04B	ST AUBIN D'AUBIGNE LA GAUDINAIS	8:15
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:22
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

N04BASE

N04 17H00

SA01.704	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:03
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.04B	ST AUBIN D'AUBIGNE LA GAUDINAIS	17:10
SA01.069	CHEVAIGNE HTE BARILLERE	17:15
SA01.03H	ST GERMAIN SUR ILLE ARBORETUM	17:18
SA01.03G	ST GERMAIN SUR ILLE ECOLE	17:21
SA01.067	MELESSE LA VILLE EN BOIS	17:23
SA01.02E	MELESSE BOHUONNAIS	17:37
SA01.056	MELESSE LE FEUIL	17:40
SA01.01Q	MONTREUIL LE GAST BEGONIAS	17:44
SA01.01P	MONTREUIL LE GAST CENTRE	17:45
SA01.011	ST MEDARD LES 4 CHEMINS	17:52
SA01.031	ST MEDARD BOUFFETIERE	17:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N04MER

N04 MERCREDI MATIN

SA01.M04	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.031	ST MEDARD BOUFFETIERE		7:11
SA01.011	ST MEDARD LES 4 CHEMINS		7:14
SA01.01P	MONTREUIL LE GAST CENTRE		7:18
SA01.01Q	MONTREUIL LE GAST BEGONIAS		7:19
SA01.056	MELESSE LE FEUIL		7:24
SA01.02E	MELESSE BOHUONNAIS		7:28
SA01.067	MELESSE LA VILLE EN BOIS		7:42
SA01.03G	ST GERMAIN SUR ILLE ECOLE		7:44
SA01.03H	ST GERMAIN SUR ILLE ARBORETUM		7:47
SA01.069	CHEVAIGNE HTE BARILLERE		7:54
SA01.04B	ST AUBIN D'AUBIGNE LA GAUDINAIS		7:59
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:06
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:10

N04MER

N04 MERCREDI MIDI

SA01.04M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:22
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		12:23
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE		
SA01.04B	ST AUBIN D'AUBIGNE LA GAUDINAIS		12:30
SA01.069	CHEVAIGNE HTE BARILLERE		12:35
SA01.03H	ST GERMAIN SUR ILLE ARBORETUM		12:38
SA01.03G	ST GERMAIN SUR ILLE ECOLE		12:41
SA01.067	MELESSE LA VILLE EN BOIS		12:43
SA01.02E	MELESSE BOHUONNAIS		12:57
SA01.056	MELESSE LE FEUIL		13:00
SA01.01Q	MONTREUIL LE GAST BEGONIAS		13:04
SA01.01P	MONTREUIL LE GAST CENTRE		13:05
SA01.011	ST MEDARD LES 4 CHEMINS		13:12
SA01.031	ST MEDARD BOUFFETIERE		13:15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N05BASE

N05 MATIN

fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL		
SA01.005		
SA01.041	BETTON GARE	7:48
SA01.01Y	MOUAZE BOURG	8:00
SA01.01Z	MOUAZE CHEMIN CHAUSSEE	8:05
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:25

N05BASE

N05 17H00

fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL		
SA01.705		
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:05
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:08
SA01.01Z	MOUAZE CHEMIN CHAUSSEE	17:18
SA01.01Y	MOUAZE BOURG	17:22
SA01.041	BETTON GARE	17:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.
N05MER

N05 MERCREDI MATIN

fréquence: --E----- Transporteur: CREPEL		
SA01.M05		
SA01.041	BETTON GARE	7:33
SA01.01Y	MOUAZE BOURG	7:45
SA01.01Z	MOUAZE CHEMIN CHAUSSEE	7:50
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:05
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:10

N05MER

N05 MERCREDI MIDI

fréquence: --E----- Transporteur: CREPEL		
SA01.05M		
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:20
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:25
SA01.01Z	MOUAZE CHEMIN CHAUSSEE	12:35
SA01.01Y	MOUAZE BOURG	12:40
SA01.041	BETTON GARE	12:52

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N06BASE

N06 MATIN

SA01.006	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.042	CHEVAIGNE CENTRE	7:52
SA01.026	ST SULPICE LA FORET LE TRONCHAY	8:00
SA01.023	MOUAZE JANAIS	8:05
SA01.043	ST AUBIN D'AUBIGNE CHAMP AU BOUIN	8:10
SA01.036	ST AUBIN D'AUBIGNE LA TOUCHE DU NORD	8:12
SA01.008	ST AUBIN D'AUBIGNE LE CHENAY	8:14
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:20
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

N06BASE

N06 17H00

SA01.706	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:05
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:10
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.008	ST AUBIN D'AUBIGNE LE CHENAY	17:17
SA01.036	ST AUBIN D'AUBIGNE LA TOUCHE DU NORD	17:19
SA01.043	ST AUBIN D'AUBIGNE CHAMP AU BOUIN	17:21
SA01.023	MOUAZE JANAIS	17:28
SA01.026	ST SULPICE LA FORET LE TRONCHAY	17:35
SA01.042	CHEVAIGNE CENTRE	17:44

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.
N06MER

N06 MERCREDI MATIN

SA01.M06	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.042	CHEVAIGNE CENTRE		7:36
SA01.026	ST SULPICE LA FORET LE TRONCHAY		7:44
SA01.023	MOUAZE JANAIS		7:49
SA01.043	ST AUBIN D'AUBIGNE CHAMP AU BOUIN		7:54
SA01.036	ST AUBIN D'AUBIGNE LA TOUCHE DU NORD		7:56
SA01.008	ST AUBIN D'AUBIGNE LE CHENAY		7:58
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:07
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:10

N06MER

N06 MERCREDI MIDI

SA01.06M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:25
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE		
SA01.008	ST AUBIN D'AUBIGNE LE CHENAY		12:32
SA01.036	ST AUBIN D'AUBIGNE LA TOUCHE DU NORD		12:34
SA01.043	ST AUBIN D'AUBIGNE CHAMP AU BOUIN		12:36
SA01.023	MOUAZE JANAIS		12:43
SA01.026	ST SULPICE LA FORET LE TRONCHAY		12:50
SA01.042	CHEVAIGNE CENTRE		12:59

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N08BASE

N08 MATIN

SA01.008	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.03E	ST MEDARD GRIS PELIN	7:32
SA01.108	ST MEDARD MOUILLE	7:37
SA01.003	MONTREUIL SUR ILLE LA LANDE	7:41
SA01.02R	MONTREUIL SUR ILLE HAUTE RIVIERE	7:45
SA01.045	MONTREUIL SUR ILLE STAND MATIN	7:50
SA01.010	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	7:54
SA01.01S	ST MEDARD BOURG	8:04
SA01.01T	ST MEDARD CROIX DE BRIN	8:08
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:20
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

N08BASE

N08 17H00

SA01.708	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:03
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.01T	ST MEDARD CROIX DE BRIN	17:13
SA01.01S	ST MEDARD BOURG	17:16
SA01.010	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	17:29
SA01.027	MONTREUIL SUR ILLE 55 AVENUE REY	17:31
SA01.02R	MONTREUIL SUR ILLE HAUTE RIVIERE	17:36
SA01.003	MONTREUIL SUR ILLE LA LANDE	17:41
SA01.108	ST MEDARD MOUILLE	17:47
SA01.03E	ST MEDARD GRIS PELIN	17:53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N08MER

N08 MERCREDI MATIN

SA01.M08	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.03E	ST MEDARD GRIS PELIN		7:20
SA01.108	ST MEDARD MOUILLE		7:25
SA01.003	MONTREUIL SUR ILLE LA LANDE		7:32
SA01.02R	MONTREUIL SUR ILLE HAUTE RIVIERE		7:36
SA01.045	MONTREUIL SUR ILLE STAND MATIN		7:40
SA01.010	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD		7:44
SA01.01S	ST MEDARD BOURG		7:54
SA01.01T	ST MEDARD CROIX DE BRIN		7:58
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:07
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:10

N08MER

N08 MERCREDI MIDI

SA01.08M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:23
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE		
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		
SA01.01T	ST MEDARD CROIX DE BRIN		12:33
SA01.01S	ST MEDARD BOURG		12:36
SA01.010	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD		12:49
SA01.027	MONTREUIL SUR ILLE 55 AVENUE REY		12:51
SA01.02R	MONTREUIL SUR ILLE HAUTE RIVIERE		12:56
SA01.003	MONTREUIL SUR ILLE LA LANDE		13:01
SA01.108	ST MEDARD MOUILLE		13:07
SA01.03E	ST MEDARD GRIS PELIN		13:13

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N09BASE

N09 MATIN

fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL		
SA01.009		
SA01.02Z	MONTREUIL SUR ILLE CINEMA	7:55
SA01.01B	MONTREUIL SUR ILLE LES CHENES	7:57
SA01.035	ST MEDARD BEAUREGARD	8:04
SA01.050	ST MEDARD CLOS ALMOT	8:06
SA01.016	ST MEDARD MORTIER	8:09
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:22
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:25
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	

N09BASE

N09 17H00

fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL		
SA01.709		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:02
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	17:03
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.016	ST MEDARD MORTIER	17:14
SA01.050	ST MEDARD CLOS ALMOT	17:17
SA01.035	ST MEDARD BEAUREGARD	17:22
SA01.02Z	MONTREUIL SUR ILLE CINEMA	17:27
SA01.01B	MONTREUIL SUR ILLE LES CHENES	17:29

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.
N09MER

N09 MERCREDI MATIN

fréquence: --E----- Transporteur: CREPEL		
SA01.M09		
SA01.02Z	MONTREUIL SUR ILLE CINEMA	7:37
SA01.01B	MONTREUIL SUR ILLE LES CHENES	7:39
SA01.035	ST MEDARD BEAUREGARD	7:46
SA01.050	ST MEDARD CLOS ALMOT	7:51
SA01.016	ST MEDARD MORTIER	7:54
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:07
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:10
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	

N09MER

N09 MERCREDI MIDI

fréquence: --E----- Transporteur: CREPEL		
SA01.09M		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:22
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	12:23
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.016	ST MEDARD MORTIER	12:34
SA01.050	ST MEDARD CLOS ALMOT	12:37
SA01.035	ST MEDARD BEAUREGARD	12:42
SA01.02Z	MONTREUIL SUR ILLE CINEMA	12:48
SA01.01B	MONTREUIL SUR ILLE LES CHENES	12:50

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N10BASE

N10 MATIN

SA01.010	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.082	VIEUX VY SUR COUESNON PONT DE LA JARIAIS	7:40
SA01.087	SENS CROIX COUVERTE	7:49
SA01.085	VIEUX VY SUR COUESNON TEILLAIS	7:52
SA01.021	GAHARD LA BARRERIE	7:58
SA01.126	GAHARD LA GODAIS	7:59
SA01.00E	GAHARD LE CLAIRAY	8:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:22
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

N10BASE

N10 17H00

SA01.710	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:05
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:10
SA01.00E	GAHARD LE CLAIRAY	17:30
SA01.126	GAHARD LA GODAIS	17:31
SA01.021	GAHARD LA BARRERIE	17:32
SA01.085	VIEUX VY SUR COUESNON TEILLAIS	17:38
SA01.087	SENS CROIX COUVERTE	17:42
SA01.082	VIEUX VY SUR COUESNON PONT DE LA JARIAIS	17:53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N10MER

N10 MERCREDI MATIN

N10MER	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.M10			
SA01.082	VIEUX VY SUR COUESNON PONT DE LA JARIAIS		7:27
SA01.087	SENS CROIX COUVERTE		7:36
SA01.085	VIEUX VY SUR COUESNON TEILLAIS		7:39
SA01.021	GAHARD LA BARRERIE		7:45
SA01.126	GAHARD LA GODAIS		7:46
SA01.00E	GAHARD LE CLAIRAY		7:47
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:07
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:10

N10MER

N10 MERCREDI MIDI

N10MER	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.10M			
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:20
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:25
SA01.00E	GAHARD LE CLAIRAY		12:45
SA01.126	GAHARD LA GODAIS		12:46
SA01.021	GAHARD LA BARRERIE		12:47
SA01.085	VIEUX VY SUR COUESNON TEILLAIS		12:53
SA01.087	SENS CROIX COUVERTE		12:57
SA01.082	VIEUX VY SUR COUESNON PONT DE LA JARIAIS		13:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N11BASE

N11 MATIN

SA01.011	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.03P	ANDOUILLE HAMEAU DE NEUVILLE	7:55
SA01.052	ANDOUILLE LE PAS AU LOUP	8:03
SA01.03W	ANDOUILLE PRINCE	8:05
SA01.03V	ANDOUILLE NEUVILLE MAIRIE	8:07
SA01.059	ANDOUILLE ROCHER HAMEAU	8:10
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:25
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	

N11BASE

N11 17H00

SA01.711	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:05
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:08
SA01.059	ANDOUILLE ROCHER HAMEAU	17:17
SA01.03V	ANDOUILLE NEUVILLE MAIRIE	17:20
SA01.03W	ANDOUILLE PRINCE	17:23
SA01.052	ANDOUILLE LE PAS AU LOUP	17:24
SA01.03P	ANDOUILLE HAMEAU DE NEUVILLE	17:32

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N11MER

N11 MERCREDI MATIN

SA01.M11	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL
SA01.03P	ANDOUILLE HAMEAU DE NEUVILLE	7:45
SA01.052	ANDOUILLE LE PAS AU LOUP	7:53
SA01.03W	ANDOUILLE PRINCE	7:55
SA01.03V	ANDOUILLE NEUVILLE MAIRIE	7:57
SA01.059	ANDOUILLE ROCHER HAMEAU	8:00
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:05
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:10
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	

N11MER

N11 MERCREDI MIDI

SA01.11M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:20
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:23
SA01.059	ANDOUILLE ROCHER HAMEAU	12:32
SA01.03V	ANDOUILLE NEUVILLE MAIRIE	12:36
SA01.03W	ANDOUILLE PRINCE	12:38
SA01.052	ANDOUILLE LE PAS AU LOUP	12:39
SA01.03P	ANDOUILLE HAMEAU DE NEUVILLE	12:47

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N12BASE

N12 MATIN

SA01.012	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.024	SENS DE BRETAGNE L'HERMITAGE	7:43
SA01.015	SENS CROIX CHELLERAIS	7:45
SA01.097	GAHARD ROSIERE	7:47
SA01.020	GAHARD LA MAZURE	7:49
SA01.004	GAHARD LE COURALAY	7:56
SA01.009	ERCE PRES LIFFRE AV. DE L'ILLET	8:01
SA01.013	GAHARD LES FOUTEAUX	8:06
SA01.144	ST AUBIN D'AUBIGNE LE ROCHER BRETON	8:10
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:17
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:20
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	

N12BASE

N12 17H00

SA01.712	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:03
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.144	ST AUBIN D'AUBIGNE LE ROCHER BRETON	17:11
SA01.013	GAHARD LES FOUTEAUX	17:13
SA01.009	ERCE PRES LIFFRE AV. DE L'ILLET	17:19
SA01.004	GAHARD LE COURALAY	17:24
SA01.020	GAHARD LA MAZURE	17:29
SA01.097	GAHARD ROSIERE	17:34
SA01.015	SENS CROIX CHELLERAIS	17:40
SA01.024	SENS DE BRETAGNE L'HERMITAGE	17:42

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N12MER

N12 MERCREDI MATIN

SA01.M12	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL
SA01.024	SENS DE BRETAGNE L'HERMITAGE	7:28
SA01.015	SENS CROIX CHELLERAIS	7:30
SA01.097	GAHARD ROSIERE	7:37
SA01.020	GAHARD LA MAZURE	7:42
SA01.004	GAHARD LE COURALAY	7:46
SA01.009	ERCE PRES LIFFRE AV. DE L'ILLET	7:53
SA01.013	GAHARD LES FOUTEAUX	7:58
SA01.144	ST AUBIN D'AUBIGNE LE ROCHER BRETON	8:01
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:07
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:10
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	

N12MER

N12 MERCREDI MIDI

SA01.12M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:23
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.144	ST AUBIN D'AUBIGNE LE ROCHER BRETON	12:31
SA01.013	GAHARD LES FOUTEAUX	12:33
SA01.009	ERCE PRES LIFFRE AV. DE L'ILLET	12:41
SA01.004	GAHARD LE COURALAY	12:47
SA01.020	GAHARD LA MAZURE	12:52
SA01.097	GAHARD ROSIERE	12:56
SA01.015	SENS CROIX CHELLERAIS	13:00
SA01.024	SENS DE BRETAGNE L'HERMITAGE	13:02

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.
N13BASE

N13 MATIN

SA01.013	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.00W	FEINS COURS ROUSSEL	7:48
SA01.00X	FEINS RUE DE NOYAN	7:50
SA01.030	MONTREUIL SUR ILLE CLOS GERARD	7:55
SA01.034	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	7:58
SA01.01C	MONTREUIL SUR ILLE BEAULIEU	8:01
SA01.006	MONTREUIL SUR ILLE FAVRIE	8:02
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:20
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

N13BASE

N13 17H00

SA01.713	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:02
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	17:03
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
SA01.006	MONTREUIL SUR ILLE FAVRIE	17:23
SA01.01C	MONTREUIL SUR ILLE BEAULIEU	17:25
SA01.034	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	17:29
SA01.030	MONTREUIL SUR ILLE CLOS GERARD	17:32
SA01.00X	FEINS RUE DE NOYAN	17:35
SA01.00W	FEINS COURS ROUSSEL	

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N13MER

N13 MERCREDI MATIN

SA01.M13	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.00W	FEINS COURS ROUSSEL		7:34
SA01.00X	FEINS RUE DE NOYAN		7:36
SA01.030	MONTREUIL SUR ILLE CLOS GERARD		7:41
SA01.034	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD		7:44
SA01.01C	MONTREUIL SUR ILLE BEAULIEU		7:47
SA01.006	MONTREUIL SUR ILLE FAVRIE		7:49
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:05
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE		
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:10

N13MER

N13 MERCREDI MIDI

SA01.13M	fréquence: --E-----	Transporteur: CREPEL	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:22
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		12:23
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE		
SA01.006	MONTREUIL SUR ILLE FAVRIE		12:43
SA01.01C	MONTREUIL SUR ILLE BEAULIEU		12:45
SA01.034	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD		12:49
SA01.030	MONTREUIL SUR ILLE CLOS GERARD		12:52
SA01.00X	FEINS RUE DE NOYAN		12:55
SA01.00W	FEINS COURS ROUSSEL		

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N14BASE

N14 MATIN

SA01.014	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.033	LA GANDONNIERE VIEUX-VY SUR COUESNON	7:45
SA01.002	VIEUX VY SUR COUESNON BOISSIERE	7:49
SA01.039	SENS PLACE DU MARCHE	7:57
SA01.092	SENS LA HURLAIS	8:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:15
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:20

N14BASE

N14 17H00

SA01.714	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:05
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:10
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.065	SENS LA HURLAIS RETOUR	17:43
SA01.039	SENS PLACE DU MARCHE	17:47
SA01.002	VIEUX VY SUR COUESNON BOISSIERE	17:56
SA01.033	LA GANDONNIERE VIEUX-VY SUR COUESNON	18:01

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N14MER

N14 MERCREDI MATIN

SA01.M14	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.033	LA GANDONNIERE VIEUX-VY SUR COUESNON		7:35
SA01.002	VIEUX VY SUR COUESNON BOISSIERE		7:39
SA01.039	SENS PLACE DU MARCHÉ		7:47
SA01.092	SENS LA HURLAIS		7:50
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:05
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:10

N14MER

N14 MERCREDI MIDI

SA01.14M	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:15
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:20
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE		
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE		
SA01.065	SENS LA HURLAIS RETOUR		12:53
SA01.039	SENS PLACE DU MARCHÉ		12:57
SA01.002	VIEUX VY SUR COUESNON BOISSIERE		13:06
SA01.033	LA GANDONNIERE VIEUX-VY SUR COUESNON		13:11

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N15BASE

N15 MATIN

fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR		
SA01.015		
SA01.048	ST REMY DU PLAIN CIMETIERE	7:36
SA01.054	SENS TOUCHE RONDE	7:40
SA01.058	SENS ABORDS BOURGNEUF	7:44
SA01.060	SENS BELLE ETOILE	7:46
SA01.080	SENS LOTISSEMENT	7:52
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:20
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

N15BASE

N15 17H00

fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR		
SA01.715		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:10
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:17
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.080	SENS LOTISSEMENT	17:51
SA01.060	SENS BELLE ETOILE	17:59
SA01.058	SENS ABORDS BOURGNEUF	18:03
SA01.054	SENS TOUCHE RONDE	18:08
SA01.048	ST REMY DU PLAIN CIMETIERE	18:13

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N15MER

N15 MERCREDI MATIN

SA01.M15	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
SA01.048	ST REMY DU PLAIN CIMETIERE	7:25
SA01.054	SENS TOUCHE RONDE	7:29
SA01.058	SENS ABORDS BOURGNEUF	7:33
SA01.060	SENS BELLE ETOILE	7:35
SA01.080	SENS LOTISSEMENT	7:40
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:05
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:10

N15MER

N15 MERCREDI MIDI

SA01.15M	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:15
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:22
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.080	SENS LOTISSEMENT	12:56
SA01.060	SENS BELLE ETOILE	13:04
SA01.058	SENS ABORDS BOURGNEUF	13:08
SA01.054	SENS TOUCHE RONDE	13:09
SA01.048	ST REMY DU PLAIN CIMETIERE	13:14

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N16BASE

N16 MATIN

SA01.016	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.076	SENS GREHIGNAIS	7:43
SA01.064	SENS DENISAI	7:46
SA01.053	SENS DE BRETAGNE LA PORTE	7:50
SA01.074	ST REMY DU PLAIN BEDORAI	7:53
SA01.079	SENS LOIRON	7:55
SA01.007	SENS BEUCHAIS DELAISSE	7:56
SA01.062	SENS PLACE DU MARCHE	7:58
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:15
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:25

N16BASE

N16 17H00

SA01.716	fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:05
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:12
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.062	SENS PLACE DU MARCHE	17:47
SA01.076	SENS GREHIGNAIS	17:52
SA01.064	SENS DENISAI	17:55
SA01.053	SENS DE BRETAGNE LA PORTE	17:59
SA01.074	ST REMY DU PLAIN BEDORAI	18:02
SA01.079	SENS LOIRON	18:03
SA01.007	SENS BEUCHAIS DELAISSE	18:14

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N16MER

N16 MERCREDI MATIN

SA01.M16	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
SA01.076	SENS GREHIGNAIS	7:35
SA01.064	SENS DENISAI	7:36
SA01.053	SENS DE BRETAGNE LA PORTE	7:40
SA01.074	ST REMY DU PLAIN BEDORAI	7:43
SA01.079	SENS LOIRON	7:45
SA01.007	SENS BEUCHAIS DELAISSE	7:46
SA01.062	SENS PLACE DU MARCHE	7:48
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:05
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:10

N16MER

N16 MERCREDI MIDI

SA01.16M	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:15
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:22
1541.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	
1833.000	ST AUBIN D'AUBIGNE ECOLE PRIMAIRE	
SA01.062	SENS PLACE DU MARCHE	12:57
SA01.076	SENS GREHIGNAIS	13:02
SA01.064	SENS DENISAI	13:05
SA01.053	SENS DE BRETAGNE LA PORTE	13:09
SA01.074	ST REMY DU PLAIN BEDORAI	13:12
SA01.079	SENS LOIRON	13:13
SA01.007	SENS BEUCHAIS DELAISSE	13:14

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.

N17BASE

N17 MATIN

fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR		
SA01.017		
SA01.025	VIEUX-VY SUR COUESNON BRAIS	7:30
SA01.084	VIEUX VY SUR COUESNON BOURG	7:36
SA01.047	VIEUX-VY SUR COUESNON LA PROUVERIE	7:42
SA01.022	GAHARD PREVOTAIS	7:53
SA01.04D	GAHARD LES MESLIERS	7:55
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:13
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:20

N17BASE

N17 17H00

fréquence: LM-JV----- Transporteur: KEOLIS ARMOR		
SA01.717		
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:10
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:13
SA01.04D	GAHARD LES MESLIERS	17:36
SA01.022	GAHARD PREVOTAIS	17:38
SA01.047	VIEUX-VY SUR COUESNON LA PROUVERIE	17:49
SA01.084	VIEUX VY SUR COUESNON BOURG	17:55
SA01.025	VIEUX-VY SUR COUESNON BRAIS	18:01

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.
N17MER

N17 MERCREDI MATIN

SA01.M17	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
SA01.025	VIEUX-VY SUR COUESNON BRAIS	7:20
SA01.084	VIEUX VY SUR COUESNON BOURG	7:26
SA01.047	VIEUX-VY SUR COUESNON LA PROUVERIE	7:32
SA01.022	GAHARD PREVOTAIS	7:43
SA01.04D	GAHARD LES MESLIERS	7:45
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:03
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:10

N17MER

N17 MERCREDI MIDI

SA01.17M	fréquence: --E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	12:15
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	12:22
SA01.04D	GAHARD LES MESLIERS	12:39
SA01.022	GAHARD PREVOTAIS	12:41
SA01.047	VIEUX-VY SUR COUESNON LA PROUVERIE	12:52
SA01.084	VIEUX VY SUR COUESNON BOURG	12:58
SA01.025	VIEUX-VY SUR COUESNON BRAIS	13:03

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.
N18BASE

N18 MATIN

SA01.018	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT TIV	
SA01.051	SENS GRAND AUNAY	7:39
SA01.057	SENS LIARDAIS	7:43
SA01.061	SENS LES BERTAIS	7:47
SA01.028	VIEUX VY SUR COUESNON SAUTOGER	7:55
SA01.00F	GAHARD BIBLIOTHEQUE	8:02
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	8:23
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	8:25

N18BASE

N18 17H00

SA01.718	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT TIV	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC	17:00
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE	17:03
SA01.00F	GAHARD BIBLIOTHEQUE	17:29
SA01.028	VIEUX VY SUR COUESNON SAUTOGER	17:38
SA01.061	SENS LES BERTAIS	17:46
SA01.057	SENS LIARDAIS	17:49
SA01.051	SENS GRAND AUNAY	17:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de ST AUBIN d'AUBIGNE: circuits spécifiques.
N18MER

N18 MERCREDI MATIN

SA01.M18	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT TIV	
SA01.051	SENS GRAND AUNAY		7:24
SA01.057	SENS LIARDAIS		7:28
SA01.061	SENS LES BERTAIS		7:32
SA01.028	VIEUX VY SUR COUESNON SAUTOGER		7:40
SA01.00F	GAHARD BIBLIOTHEQUE		7:46
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		8:08
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		8:10

N18MER

N18 MERCREDI MIDI

SA01.18M	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT TIV	
SA01.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PUBLIC		12:20
0881.000	ST AUBIN D'AUBIGNE COLLEGE PRIVE		12:23
SA01.00F	GAHARD BIBLIOTHEQUE		12:49
SA01.028	VIEUX VY SUR COUESNON SAUTOGER		12:58
SA01.061	SENS LES BERTAIS		13:06
SA01.057	SENS LIARDAIS		13:09
SA01.051	SENS GRAND AUNAY		13:15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale